

**Compte-rendu du bureau**

**du 3 octobre 2019**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 03 octobre, à 17 heures 45 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Orléans, salle TREVISE.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Bureau : jeudi 26 septembre 2019

**ÉTAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER,  
**BOU** : Mme Michèle BLANLUET,  
**CHANTEAU** : M. Jean-Pierre VANNIER,  
**LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN** : M. Nicolas BONNEAU,  
**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON,  
**INGRE** : M. Christian DUMAS,  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS,  
**ORLEANS** : M. Olivier CARRE, M. Michel MARTIN, Mme Muriel CHERADAME, Mme Aude de QUATREBARBES,  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX,  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jérôme RICHARD,  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT,  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS,  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN,  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE,

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Michel MARTIN  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. Christian DUMAS

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES,  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET,  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT,  
**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER,  
**ORLEANS** : M. Philippe LELOUP, MME Muriel SAUVEGRAIN, MME Béatrice BARRUEL, M. François LAGARDE, M. Philippe PEZET, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD,  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET,  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU,  
**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN,

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

**Nombre de délégués composant l'assemblée ..... 33**  
Nombre de délégués en exercice..... 33  
Quorum..... 1

## **VIE INSTITUTIONNELLE**

### 1) Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 11 juillet 2019.

Le Bureau a :

- approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 11 juillet 2019.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### 2) Habitat-logement – Programmation locative sociale 2019 des logements – Attribution de subventions au titre des crédits métropolitains – Attributions de subventions et octroi d'agrément au titre des aides à la pierre

Le Bureau a :

- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits métropolitains 2019 (Action 14 du PLH) pour 43 PLUS et 17 PLAI, pour un montant de 106 000 € (engagements de 19LOG14547 à 19LOG14600),

- imputé la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 552, nature 20422, op. VH1P040€, pour un montant de 106 000 €,

- approuvé l'attribution de subventions « reconstitution offre ANRU » (action 19 du PLH3) au titre des crédits métropolitains, pour la construction de 30 PLUS et 8 PLAI, pour un montant de 137 000 € (engagements de 19LOG14557 à 19LOG14593)

- imputé la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, section investissement, fonction 552, nature 204182, op. VH1P021D, pour un montant de 137 000 €,

- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet de subventions au titre des crédits délégués pour 17 PLAI, pour un montant de 143 200 €,

- imputé la dépense correspondante sur les crédits de l'Etat 2019, section investissement, fonction 01, nature 458132, op. VH2H0010, pour un montant de 143 200 € (engagements 19AID14607 à 19AID14620).

- inscrit la recette correspondante au titre du budget délégué de l'Etat, section investissement, fonction 01, nature 458832, op. VP2H0010,

- approuvé la liste des opérations mentionnées, qui feront l'objet d'agrément au titre des aides à la pierre pour 43 PLUS, 20 PLS et 7 PSLA,

- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec les SA HLM France LOIRE, LA RUCHE HABITAT, VALLOGIS, 3F CENTRE VAL DE LOIRE et les OPH LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS et LOGEMLOIRET,

- autorisé Monsieur le président ou son représentant à signer les documents relatifs aux opérations.

## **RESSOURCES**

### 3) Systèmes d'information - Conventions particulières de mutualisation passées avec plusieurs communes de la métropole - Approbation d'avenants.

Le Bureau a :

- approuvé les avenants aux conventions particulières de mutualisation passées avec les communes d'Orléans, Olivet, St-Pryvé St-Mesmin, St-Hilaire St-Mesmin, St-Jean-le-Blanc, St-Cyr-en-Val, Boigny-sur-Bionne, Semoy, Ingré, St-Jean-de-Braye, Chanteau portant sur l'actualisation du coût unitaire du

service mutualisé des systèmes d'information et l'application d'un mécanisme de solidarité communautaire.

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants au nom de la Métropole.

- imputé les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours,

## **TERRITOIRES ET PROXIMITE**

4) Espace public - Commune de Saran - Lotissement « Le Château de Villamblain »- Dénominations de voies.

Le Bureau à :

- décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux voies situées à Saran dans le lotissement « Le Château de Villamblain » :

- rue Julien Laupretre (1926-2019), résistant français, secrétaire général du Secours Populaire Français, allant de la rue des Bordes à la rue de Villamblain,
- rue Léon Bronchart (1896-1986), résistant français, allant de la rue Julien LAUPRETRE à la rue de Villamblain.

Fait à Orléans, le 3 octobre 2019

Pour le Président d'Orléans Métropole  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Olivier CARRE

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*